



Congé maternité en cas de licenciement

Par **Iyanang**, le **30/04/2013** à **11:36**

bonjour a tous et toutes,
Pensez vous qu'une femme en cdi depuis plusieurs années peut avoir droit au congé maternité malgré un licenciement économique qui survient 2 ou 3 mois avant son debut présumé du congé maternité?? Merci d'avance pour vos réponses...

Par **moisse**, le **30/04/2013** à **17:10**

Bonjour,
La réponse est oui.
Les allocations de retour à l'emploi sont suspendues durant le congé maternité, tandis que la CPAM verse les indemnités journalières basée sur les salaires antérieurs au licenciement.
Cela a pour effet d'allonger la durée de perception du chômage.